



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 9 juin 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2010-890

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 11 ET 21 MAI 2010 AINSI QUE DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 12 ET 19 MAI 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 11 et 21 mai 2010 ainsi que des séances ordinaires tenues les 12 et 19 mai 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2010-891*

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 25 000 \$ DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ÉTUDE DE « L'ÉTAT DU VÉLO AU QUÉBEC EN 2010 » PILOTÉE PAR L'ASSOCIATION VÉLO QUÉBEC, EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC, LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Association Vélo Québec, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi que la Ville de Montréal et de la Ville de Québec, réalisera l'enquête sur « L'état du vélo au Québec en 2010 »;

CONSIDÉRANT QU'une telle étude sur l'état du vélo au Québec avait été réalisée en 2005 et qu'elle permet de dresser un portrait complet de l'univers cycliste à travers les observations et analyses effectuées auprès des principales villes faisant la promotion du vélo;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Vélo Québec demande à la Ville de Gatineau de participer à cette étude, comme ce fut le cas en 2005;

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies permettront de documenter les stratégies et les orientations de planification concernant la pratique du vélo sur le territoire municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la participation financière de la Ville de Gatineau pour un montant de 25 000 \$ à l'étude « L'état du vélo au Québec en 2010 » pilotée par l'Association Vélo Québec, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres municipalités, notamment la Ville de Montréal et la Ville de Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Le trésorier est autorisé à puiser, à même les imprévus, les fonds nécessaires et à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 6 250 \$ à la signature de la présente entente, un chèque au montant de 12 500 \$ à la remise des données de sondage et un chèque au montant de 6 250 \$ après remise du rapport final, du rapport synthèse, du document synthèse personnalisé et de la présentation en format électronique (PowerPoint) à Vélo Québec Association, 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H2J 2J9, et ce, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61340-411	23 892,58 \$	Division du transport - Services professionnels et de génie
04-13493	1 107,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	23 892,58 \$		Imprévus - Autres
02-61340-411		23 892,58 \$	Division du transport - Services professionnels et de génie

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-892
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-1574

SOUSSION 2010 SP 037 - FOURNITURE DE TERRE VÉGÉTALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Terrassement et Dénéigement Outaouais (TDO inc.), 835, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour la fourniture de terre végétale pour l'ensemble des secteurs de la ville de Gatineau au prix unitaire de 14,22 \$ le mètre cube, incluant les taxes, pour un total approximatif de 42 666,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission reçue en date du 6 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date d'adjudication et se terminera le 30 novembre 2010.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 42 666,75 \$, incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-71420-628	Entretien des parcs et aménagements - Produits d'horticulture
02-71430-628	Horticulture et arboriculture - Produits d'horticulture
02-71440-628	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Produits d'horticulture

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-893*

**RECOMMANDATION DES SOMMES ATTRIBUÉES SELON LES PROGRAMMES
DU CADRE DE SOUTIEN, ANALYSE DU 1^{er} AVRIL 2010**

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de sa réunion du 19 mai 2010, a pris connaissance des rapports d'analyse du programme de soutien aux événements, du programme de soutien aux projets particuliers et du programme de soutien au développement de l'excellence;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 173 146 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et aux noms comme indiqués ci-dessous, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Programmes de soutien aux événements

Association des résidents de Lakeview Terrace	1 400 \$
Association des résidents de Lakeview Terrace	200 \$
Association des résidents du parc Champlain et de ses environs	1 500 \$
Groupe communautaire Deschênes	1 278 \$
Groupe communautaire Deschênes	648 \$
Association culturelle Portugaise d'Aylmer	1 500 \$
Club Skinouk	500 \$
Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais	500 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	990 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	990 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	1 080 \$
Action-Quartiers	1 500 \$
Action-Quartiers	1 000 \$
Action-Quartiers	500 \$
Action-Quartiers	340 \$
La maison de l'amitié	1 500 \$
Association des résidents et résidentes du quartier Wright	1 500 \$
Comité fête de la pêche Outaouais	500 \$
Association de la fraternité du secteur Fournier	1 070 \$
Association de la fraternité du secteur Fournier	430 \$
Association des résidents des Jardins-Taché	970 \$
Association des résidents de l'Île de Hull	3 000 \$
Association des résidents du Plateau	1 500 \$
Table jeunesse Outaouais	500 \$
Club d'âge d'or St-Grégoire	340 \$
TVC Basse-Lièvre	1 500 \$
Adojeune	1 500 \$
CVQ Vieux-Gatineau	800 \$
CVQ Vieux-Gatineau	1 500 \$
Amicale des personnes handicapées	500 \$
AGAP du Vieux-Gatineau	3 000 \$
Comité des partenaires et des citoyens secteur Le Baron	1 500 \$
Centre d'animation familiale	1 500 \$
Corporation St-Gérard	1 000 \$
CVQ Pointe-Gatineau	1 500 \$

Total : 39 536 \$

Programmes de soutien aux projets particuliers

Association des résidents de Lakeview Terrace	640 \$
La Corporation de l'Âge d'Or d'Aylmer	11 000 \$
Office municipal d'habitation de Gatineau	10 160 \$
Les enfants de l'Espoir	7 804 \$
La Maison de l'amitié	6 454 \$
Maison Daniel-Johnson	7 200 \$
Association de basketball de Gatineau	12 500 \$
Club de tennis de Hull	1 120 \$
Action-quartiers	6 000 \$
Club de ski de fond les Renards Blancs	14 280 \$
Comité Alpha Papineau	1 500 \$
Corporation plein-air « La Lièvre »	14 600 \$
Adojeune	14 352 \$
Adojeune	6 000 \$
AGAP du Vieux-Gatineau	6 000 \$
CVQ Vieux-Gatineau	4 000 \$
Le Grenier du petit sportif	7 000 \$
Total :	<u>130 610 \$</u>

Programme de soutien au développement de l'excellence

Association du baseball amateur d'Aylmer	3 000 \$
Total :	<u>3 000 \$</u>

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	173 146 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-894*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 5 000 \$ POUR LA RÉALISATION D'UN GUIDE DE COMMUNICATION LANGAGIÈRE EN 2010

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2010-228 en date du 9 mars 2010, adoptait le plan d'action de l'accessibilité universelle de 2010 ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 95 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE de ce budget, un montant de 5 000 \$ a été réservé dans l'axe d'intervention « Communication » afin d'accroître l'accès à l'information pour tous;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter et distribuer l'information en langage accessible, un guide de la communication langagière sera produit en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais et le Pavillon du parc;

CONSIDÉRANT QUE le coût total pour la réalisation de ce guide est évalué à 24 929,50 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une contribution financière de 5 000 \$ sur réception des pièces justificatives de l'Université du Québec en Outaouais et conditionnellement à la participation financière d'autres partenaires pour la réalisation du projet d'un guide de communication langagière pour l'année 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de subvention de recherche.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'Université du Québec en Outaouais, 283, boulevard Alexandre-Taché, C. P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	5 000 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2010 conditionnellement à la participation financière d'autres partenaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-895*

CAUTIONNEMENT DE 90 000 \$ PAR LA VILLE DE GATINEAU - COMITÉ DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, GATINEAU ÉTÉ 2010

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la finale des Jeux du Québec, Gatineau été 2010 est l'organisme mandataire afin d'organiser sur le territoire de la ville de Gatineau la finale des Jeux du Québec qui aura lieu du 29 juillet au 6 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter la gestion de ses liquidités dans le cadre de l'événement, le Comité de la finale des Jeux du Québec, Gatineau été 2010 désire obtenir une marge de crédit;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière de la corporation exige que la Ville de Gatineau cautionne l'utilisation éventuelle d'une marge de crédit;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut, par résolution, cautionner une société jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de cautionner une marge de crédit de 90 000 \$ sollicitée par la corporation du Comité de la finale des Jeux du Québec, Gatineau été 2010 auprès de leur institution financière pour une période se terminant le 31 décembre 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs au cautionnement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-896 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-21 POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 MAI 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-21 d'un montant de 175 825,06 \$ pour la période du 20 au 26 mai 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-897 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 18 - 13 018,51 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 21 - 332 147,89 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 - 11 768,78 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 19 - 1 665 544,97 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 18, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 20 et la liste des embauches numéro 19 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	13 018,51 \$	24 au 28 mai 2010
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	332 147,89 \$	24 au 28 mai 2010
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	11 768,78 \$	24 au 28 mai 2010
Liste des embauches numéro 19	Embauches de personnel temporaire	1 665 544,97 \$	17 au 21 mai 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-898 **CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - SÉRIE 6000 - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la Cour municipale et un second pour tous les autres documents municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'analyste à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe poursuit l'élaboration du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Cour municipale et des autres services municipaux conjointement avec les services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de la série 6000, Gestion du territoire, du calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau ainsi que celui de la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe propose d'associer une règle de conservation pour les codes du Plan de classification corporatif suivants, à savoir : 3120, 3410, 3500, 3521-01, 3522-01, 7133-01, 7133-04, 7137-01, 7322 et 7630;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche également l'acceptation des nouvelles règles 1127, 1349, 1350, 2149, 3406, 4117, 4118, 7306 et la modification des règles suivantes, à savoir : 1107, 1332, 2216, 3308 et 3320 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les règles de conservation de la série 6000, Gestion du territoire, du calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau et du calendrier des règles de conservation de la Cour municipale de Gatineau et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les deux documents de présentation.

Il est de plus accepté d'approuver les nouvelles règles 1127, 1349, 1350, 2149, 3406, 4117, 4118 et 7306 ainsi que les modifications aux règles 1107, 1332, 2216, 3308, 3320 et l'association d'une règle de conservation aux codes 3120, 3410, 3500, 3521-01, 3522-01, 7133-01, 7133-04, 7137-01, 7322 et 7630 du Plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau.

Le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe est autorisé à transmettre deux exemplaires de chaque calendrier (Cour et Ville de Gatineau) à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation finale.

Adoptée

CE-2010-899*

BAIL DE LOCATION - ESPACE POUR DE L'ENTREPOSAGE AU PAVILLON DU PORT DE PLAISANCE D'AYLMER - 0, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ELECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du Pavillon du Port de plaisance d'Aylmer situé au 0, rue Principale à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, à sa réunion du 30 mars 2010, la résolution numéro CM-2010-346 qui retenait la proposition de location de 6337317 Canada inc. pour le rez-de-chaussée du Pavillon du Port de plaisance d'Aylmer afin d'y exploiter un bar-restaurant;

CONSIDÉRANT QUE par la même occasion, le conseil mandatait le Service d'évaluation et des transactions immobilières à négocier les conditions de location d'une partie du premier étage pour permettre à l'exploitant du bar-restaurant de faire de l'entreposage pour les fins de son commerce :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la proposition de location de 6337317 Canada inc. d'un espace pour l'entreposage de 24,5 mètres carrés au premier étage du Pavillon du Port de plaisance d'Aylmer à un taux de 100 \$ par mètre carré par année, le tout conformément à la proposition de location annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Sommairement, les conditions du bail sont les suivantes :

- Superficie louée : 24,5 mètres carrés;
- Taux de location : 100 \$/année/mètre carré;
- Terme : début le 1^{er} mai 2010 et fin le 15 novembre 2014;
- Faculté de résiliation : en tout temps par la Ville de Gatineau sur préavis de trois mois.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-900*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-508*

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET MANDAT POUR EXPROPRIATION -
SERVITUDE - PARTIE DES LOTS 2 957 744 ET 2 959 522 AU CADASTRE DU
QUÉBEC - 120, AVENUE LÉPINE - SENTIER RÉCRÉATIF - MOTEL LES
PIGNONS VERTS - 9196-3835 QUÉBEC INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE
BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2006-171 en date du 14 mars 2006, adoptait le règlement d'emprunt numéro 346-2006 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 274 000 \$ afin d'exécuter des travaux de construction des services municipaux des phases 1 et 2 le long de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville de Gatineau à acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, une bande de terrain d'au plus cinq mètres de largeur pour l'aménagement d'un sentier récréatif sur le côté sud du tronçon de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit acquérir les droits de servitude d'une superficie totale de 103,7 m² sur une partie des lots, connus et désignés comme étant une partie des lots 2 957 744 et 2 959 522 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, propriété de 9196-3835 Québec inc. (Motel les Pignons verts);

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec les propriétaires n'ont, à ce jour, pas permis de procéder à l'acquisition de gré à gré des servitudes requises et que les travaux seront réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande des droits de servitude à acquérir a été établie à 2 791 \$, plus taxes si applicables, dans un rapport d'évaluation préparé par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé en date du 5 mai 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de mandater le Services des affaires juridiques de la Ville de Gatineau pour entreprendre les procédures d'expropriation afin d'acquérir les droits de servitude sur une partie des lots 2 957 744 et 2 959 522 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, situés au 120, avenue Lépine, nécessaires à la réalisation du sentier récréatif de l'avenue Lépine, le tout apparaissant au plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur géomètre, le 15 avril 2010, sous le numéro 4330 de ses minutes et de signer tout document relatif à ce dossier;
- d'autoriser le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 1 953,70 \$, plus taxes si applicables, représentant l'indemnité provisionnelle, soit 70 % de la valeur marchande, applicable aux parcelles de terrain conformément à la Loi sur l'expropriation, et ce, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le service concerné. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- de mandater le Service de la gestion des biens immobiliers pour poursuivre les négociations de gré à gré et à autoriser tout règlement hors cour à intervenir dans le but d'acquérir les droits de servitude sur la partie des lots 2 957 744 et 2 959 522 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, situés au 120, avenue Lépine, permettant ainsi à la Ville de Gatineau de prendre possession des immeubles requis, le cas échéant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-013-75769	2 107,55 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains
04-13493	97,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-901*
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2011-1165*

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET MANDAT POUR EXPROPRIATION -
PARTIE DU LOT 2 959 689 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 0, AVENUE LÉPINE -
SENTIER RÉCRÉATIF - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM -
MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2006-171 en date du 14 mars 2006, adoptait le règlement d'emprunt numéro 346-2006 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 274 000 \$ afin d'exécuter des travaux de construction des services municipaux des phases 1 et 2 le long de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville de Gatineau à acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, une bande de terrain d'au plus cinq mètres de largeur pour l'aménagement d'un sentier récréatif sur le côté sud du tronçon de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit acquérir une parcelle de terrain, d'une superficie de 93,9 m², connue et désignée comme étant une partie du lot 2 959 689 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, propriété de madame Doris Corkery McNamara et madame Margaret Farnand McNamara;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec les propriétaires n'ont, à ce jour, pas permis de procéder à l'acquisition de gré à gré de la parcelle requise et que les travaux seront réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle à acquérir a été établie à 5 054 \$, plus taxes si applicables, dans un rapport d'évaluation préparé par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, en date du 23 avril 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau pour entreprendre les procédures d'expropriation afin d'acquérir une partie du lot 2 959 689 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, situé au 0, avenue Lépine, nécessaire à la réalisation du sentier récréatif de l'avenue Lépine, le tout apparaissant au plan préparé par monsieur Daniel Handfield, arpenteur géomètre, le 30 mai 2006, sous le numéro 9959 de ses minutes et à signer tout document relatif à ce dossier;
- d'autoriser le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 3 537,80 \$, plus taxes si applicables, représentant l'indemnité provisionnelle applicable à la parcelle de terrain conformément à la Loi sur l'expropriation, à même le poste budgétaire 04-13982 – Dépôt sur acquisition de terrains, et ce, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le service concerné. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;

- de mandater le Service de la gestion des biens immobiliers pour poursuivre les négociations de gré à gré et à autoriser tout règlement hors cour à intervenir dans le but d'acquérir la partie du lot 2 959 689 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, situé au 0, avenue Lépine, permettant ainsi à la Ville de Gatineau de prendre possession de l'immeuble requis, le cas échéant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-013-75770	3 816,40 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains
04-13493	176,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-902*

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET MANDAT D'EXPROPRIATION - SERVITUDE - PARTIE DU LOT 1 088 134 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 340, RUE FRANCOIS-DE LÉVIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-173 en date du 8 mars 2005, a adopté le règlement numéro 274-2005 autorisant la Ville de Gatineau à dépenser 8 455 000 \$ afin d'exécuter des travaux de réfection, d'amélioration et de construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux de stabilisation des berges de ruisseau et de construction de bassins de rétention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-769 en date du 7 juillet 2009, a accepté que les travaux de la conduite d'égouts pluviale souterraine, située en-dessous du lot 1 088 134 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, soient exécutés à partir de l'exutoire situé à l'extrémité de la conduite sur le terrain de la Commission de la capitale nationale et d'acquérir, à la fin des travaux, les droits réels et perpétuels requis pour les ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE la servitude requise à la réalisation des travaux de stabilisation du ruisseau Leamy, soit une partie du lot 1 088 134 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 139,0 m², est la propriété de monsieur Jai-Mansouri Driss;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire n'ont, à ce jour, pas permis de procéder à l'acquisition de gré à gré de la servitude requise;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la propriété a été établie à 8 000 \$ par monsieur Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, en date du 26 février 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau pour entreprendre les procédures d'expropriation afin d'acquérir les droits de servitude sur une partie du lot 1 088 134 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé au 340, rue François-De Lévis, nécessaire à la réalisation des travaux de stabilisation des berges du ruisseau Leamy, le tout apparaissant au plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur géomètre, le 3 octobre 2006, sous le numéro 3959 de ses minutes et de signer tout document relatif à ce dossier;

- d'autoriser le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 5 600 \$, plus taxes si applicables, représentant l'indemnité provisionnelle, soit 70 % de la valeur marchande, applicable à la parcelle de terrain conformément à la Loi sur l'expropriation, et ce, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le service concerné. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- de mandater le Service de la gestion des biens immobiliers pour poursuivre les négociations de gré à gré et à autoriser tout règlement hors Cour à intervenir dans le but d'acquérir les droits de servitude sur la partie du lot 1 088 134 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé au 340, rue François-De Lévis, permettant ainsi à la Ville de Gatineau de prendre possession de l'immeuble requis, le cas échéant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-021-75771	6 041 \$	Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Acquisition de terrains
04-13493	280 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-903*

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES, PARTIE DES LOTS 1 770 249 ET 2 453 490 AU CADASTRE DU QUÉBEC – PROLONGEMENT DU COLLECTEUR PLUVIAL SUR LA MONTÉE PAIEMENT - BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro CM-2007-130 en date du 13 février 2007, le règlement numéro 387-2007 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 6 400 000 \$ afin d'effectuer divers travaux d'aménagement, d'ouvrages de drainage et de bassins de rétention ainsi qu'à acquérir les servitudes nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bowater produits forestiers du Canada inc. est propriétaire des lots 1 770 249 et 2 453 490 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par l'intermédiaire de son Service des infrastructures, désire réaliser les travaux de prolongement du collecteur pluvial sur la montée Paiement, soit dans l'emprise du prolongement de la Montée, au sud du boulevard Maloney Ouest, jusqu'à la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit obtenir les droits réels et perpétuels pour une servitude d'utilités publiques d'une superficie de 1 428,8 m² ainsi qu'une servitude temporaire de construction d'une superficie de 3 212,4 m², le tout sur une partie des lots 1 770 249 et 2 453 490 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lesquelles sont plus amplement décrites dans une description technique et un plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur géomètre, le 23 février 2010, sous le numéro 4320 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-261 en date du 24 février 2010, adjugeait un contrat pour des services professionnels en lien avec les travaux de prolongement du collecteur pluvial à la firme CIMA+;

CONSIDÉRANT QUE les discussions, avec la compagnie Bowater produits forestiers du Canada inc., ont permis de conclure une entente de principe, de gré à gré pour les servitudes requises, et ce, au montant de 10 600 \$, plus taxes si applicables;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande des droits de servitude a été établie à 10 600 \$ par monsieur Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation en date du 23 mars 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'acquérir les droits de servitude nécessaires à la réalisation des travaux de prolongement du collecteur pluvial sur la montée Paiement, sur une partie des lots 1 770 249 et 2 453 490 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ce, aux conditions stipulées dans l'option de servitude pour un montant total de 10 600 \$, plus taxes si applicables.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30387-002	11 434,75 \$	Drainage et bassin de rétention - Collecteur pluvial - Montée Paiement
04-13493	530,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-904

PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « RELAIS POUR LA VIE » - 18 JUIN 2010

CONSIDÉRANT QUE la marche « Relais pour la vie » organisée par la Société canadienne du cancer aura lieu au mois de juin dans plus de 300 villes au Canada;

CONSIDÉRANT QUE deux événements auront lieu au cours du mois de juin dans la Ville de Gatineau, soit le 11 juin au parc Maclaren et le 18 juin au parc Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont reçu une confirmation d'utilisation du site par la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et équipements nécessaires au bon déroulement ainsi qu'au succès de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville ainsi qu'au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « Relais pour la vie » qui se déroulera au parc Jacques-Cartier le 18 juin 2010, entre 19 h et 7 h, et une dérogation aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

L'organisme devra dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimal de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-905

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À UNE ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 9 JUIN 2010 - 73,37 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une activité organisée par la Chambre de commerce de Gatineau qui aura lieu le 9 juin 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 73,37 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	70,12 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	3,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-906

SUBVENTION DE 150 \$ - CLUB AMITIÉ 35 PLUS ENR. - 25^e ANNIVERSAIRE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Club amitié 35 plus enr., à l'attention de madame Claudette Poirier, C. P. 79054, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour la célébration de leur 25^e anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	75 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-907 **SUBVENTION DE 200 \$ - AMIS DE TOURAINE (CLUB VIACTIVE) - 15^e ANNIVERSAIRE - 17 JUIN 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Amis de Touraine (Club Viactive), à l'attention de madame Gisèle Barbeau, 3, rue de Mâcon, Gatineau, Québec, J8T 4M4, à titre de subvention pour l'organisation de la fête soulignant le 15^e anniversaire du club Viactive St-Mathieu de Touraine le 17 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-908 **SUBVENTION DE 400 \$ - LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre des Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais, 379-B, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M4 à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 8 juillet 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-909

SUBVENTION ET PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB DE FOOTBALL NICOLAS-GATINEAU - 29 AOÛT 2010 - 600 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Alain Riel et Pierre Philion à participer à une activité au profit du Club de football Nicolas-Gatineau le 29 août 2010.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club de football Nicolas-Gatineau, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	25 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir- des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-910

SUBVENTION DE 750 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIA-GORETTI, CONSEIL 9988 - 12 JUIN 2010 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Ste-Maria-Goretti, Conseil 9988, 664, rue du Berger, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds organisée au profit de Diabète Outaouais qui aura lieu le 12 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	25 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	25 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	25 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir- des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	50 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-911

**SUBVENTION DE 5 000 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE NOTRE-DAME
DU ST-ROSAIRE, CONSEIL 12112 - FÊTE DE QUARTIER - 28 AOÛT 2010 -
DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Notre-Dame du St-Rosaire, Conseil 12112, à l'attention de monsieur Michel Myre, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2 à titre de subvention pour diverses activités prévues en 2010 et pour une fête de quartier le 28 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	5 000 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-912 **SOUSSION - 2010 SI 152 - ACHAT DE PIÈCES POUR COMPRESSEUR MYCOM - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Fixair inc., 3149, rue Delaunay, Laval, Québec, H7L 5A4 pour l'achat de pièces pour compresseur Mycom pour un montant total de 25 465,87 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 avril 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71240-542-75808	23 698,20 \$	Arénas - Entretien préventif - Entretien des équipements
04-13493	1 128,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	639,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-913 **SOUSSION 2010 SP 127 - ARÉNAS SABOURIN, BARIBEAU ET STADE-PIERRE-LAFONTAINE - REMPLACEMENT DES DÉSHUMIDIFICATEURS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Énergie S.P. (3963667 Canada inc.), 36, rue de Varennes, unité 5, Gatineau, Québec, J8T 0B6 pour le remplacement des déshumidificateurs dans les arénas Sabourin, Baribeau et Stade-Pierre-Lafontaine pour un montant total de 249 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-10007-002-75809	90 313,95 \$	Remplacement de la réfrigération - Arénas - Aréna Sabourin
11-10007-001-75810	90 313,95 \$	Remplacement de la réfrigération - Arénas - Aréna Baribeau
02-79990-750-75811	57 342,19 \$	Projets infrastructures du PTI - Aréna Stade-Pierre-Lafontaine - Déshumidificateur
04-13493	11 029,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-914

SOUSSION 2010 SP 146 - RÉFECTIONS PARTIELLES DE RUES 2010, GROUPE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de réfections partielles de rues 2010, groupe 1, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 829 692,04 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30647-005-75812	792 939,35 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Méga rapiéçage
04-13493	36 752,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-915

SOUSSION 2010 SP 163 - RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, PROGRAMME PRECO, LOT 9 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, selon le lot 9, dans le cadre du programme PRECO sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 047 125,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-001-75813	1 956 444,41 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux d'égouts
04-13493	90 681,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-916

SOUSSION 2010 SP 119 - RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, PROGRAMME PRECO, LOT 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction CJRB inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1 pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, selon le lot 2, dans le cadre du programme PRECO sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 5 388 974,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-002-75814	5 150 259,94 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux d'aqueduc
04-13493	238 714,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-917 **SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - 19 JUIN 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4 à titre de subvention pour la Journée Claude Charlebois le 19 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-918 **SUBVENTION DE 100 \$ - COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, à l'attention de madame Jenny Villeneuve, 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5 à titre de subvention pour le Marathon de la Solidarité 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-919

SUBVENTION DE 150 \$ - LOISIRS ST-JEAN-BOSCO INC. - 14 JUIN 2010 - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - MARC BUREAU ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Loisirs St-Jean-Bosco inc., à l'attention de monsieur Jean Lessard, président, 70, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec J8Y 3W4 à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 14 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-920

SUBVENTION DE 250 \$ - COMMUNAUTÉ CONGOLAISE DU CANADA - 30 JUIN 2010 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Communauté congolaise du Canada, à l'attention de monsieur André Ntela Tayeye, 23, rue de Callisto, Gatineau, Québec, J9J 3Z4 à titre de subvention pour les 50 ans d'indépendance le 30 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-921

SUBVENTION DE 700 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU VILLAGE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du Village d'Aylmer, à l'attention de madame Ruth Vander Stelt, 153, rue Brook, Gatineau, Québec, J9H 2Z5 à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	700 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-922

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CENTRE ALIMENTAIRE AYLNER - PROGRAMME DES PETITS DÉJEUNERS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLNER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Centre alimentaire Aylmer, à l'attention de madame Donna Lévesque, 70, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9H 4K2, à titre de subvention pour le programme des petits déjeuners en collaboration avec l'École du Village.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	1 000 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-923

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET STÉPHANE LAUZON - FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, GATINEAU 2010 - 23 JUIN 2010 - 300 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion et Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée par le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Gatineau 2010 qui aura lieu le 23 juin 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du COFJQ-Gatineau 2010, à l'attention de madame Sophie Rollin, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79937-972	150 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-924

SUBVENTION DE 925 \$ - BMX GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 925 \$ à l'ordre de BMX Gatineau, à l'attention de monsieur Michel Raymond, 21, rue de Courbevoie, Gatineau, Québec, J8M 1G3 à titre de subvention en prévision de la 45^e Finale des Jeux du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	600 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-925 ACTE DE RÈGLEMENT ET TRANSACTION - GRIEFS TOUCHANT LES DESCRIPTIONS D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE 12 griefs ont été déposés par le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. contestant le fait que la Ville n'a pas fourni la description d'emploi de nouveaux postes ou titres d'emploi dans les délais prévus à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent régler ces litiges sans admission de responsabilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'acte de règlement et de transaction intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de régler les litiges les opposant, le tout selon les modalités prévues à l'acte de règlement et de transaction.

Le directeur général adjoint, Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'acte de règlement et de transaction.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-926 ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PASCAL THIVIERGE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS, PARTICIPATION PUBLIQUE - SECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé de projets, Participation publique à la Section de la planification stratégique de la Direction générale (poste numéro DG-BLC-019 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Pascal Thivierge au poste de chargé de projets, Participation publique à la Section de la planification stratégique de la Direction générale (poste numéro DG-BLC-019 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Pascal Thivierge sera celui de la classe 12, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Pascal Thivierge occupe ce poste depuis plus de six mois, la permanence lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13115-112 – Gouvernance participative – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-927

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES-ROBERT VILLENEUVE AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU - SECTION DE LA GESTION DOCUMENTAIRE (ARCHIVES) - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN ADMINISTRATIF - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis de bureau à la Section de la gestion documentaire (archives) de la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police (poste numéro POL-BLC-038 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Yves-Robert Villeneuve au poste de commis de bureau (poste numéro POL-BLC-038 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Section de la gestion documentaire (archives) de la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police.

Le salaire de monsieur Yves-Robert Villeneuve sera celui de la classe 2, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Yves-Robert Villeneuve est assujéti à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien organisationnel – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-928

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO CYR AU POSTE DE SUPERVISEUR - SECTION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER - DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de superviseur à la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier de la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-CAD-025 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Mario Cyr au poste de superviseur à la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier de la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro CAD-POL-025 au plan d'effectifs des cadres).

Monsieur Mario Cyr est assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Mario Cyr sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Mario Cyr sera celui de la classe 2, 3^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-35500-115 – Stationnement municipaux – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-929

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ANDRÉ VÉZINA
AU POSTE DE RESPONSABLE, ÉLECTRICITÉ - DIVISION DE L'ENTRETIEN
DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Électricité à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-076 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Vézina occupe ce poste de façon intérimaire depuis sa création officielle et qu'il exerce les fonctions de ce poste depuis le mois d'août 2009 de façon temporaire, et ce, à la satisfaction de la direction du Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur André Vézina au poste de responsable, Électricité à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-076 au plan d'effectifs des cadres).

Étant donné que monsieur André Vézina occupe ce poste de façon temporaire depuis sa création le 12 janvier 2010, la période d'essai sera de six mois à compter de l'adoption de la présente résolution.

Monsieur André Vézina sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur André Vézina sera celui de la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin sera pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 - Division de l'entretien des édifices - Réguliers - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-930

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME FATIMA BENFERHAT
AU POSTE DE TECHNICIENNE AUX SUBVENTIONS - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) aux subventions au Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-056 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Fatima Benferhat au poste de technicienne aux subventions au Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-056 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Fatima Benferhat sera celui de la classe 7, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Fatima Benferhat est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30118-112 – Service des infrastructures – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-931

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-10-02 -
SURCROÎT TEMPORAIRE DE TRAVAIL - ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE
(GANGS DE RUE)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée à fournir une ressource de soutien administratif dans le cadre du plan d'action régional de l'escouade régionale mixte (gangs de rue);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un surcroît temporaire de travail d'une durée de trois (3) ans qui, selon la convention collective, ne peut être offert qu'aux salariés temporaires;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties que ce surcroît soit offert prioritairement aux salariés permanents :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-10-02 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin d'offrir le surcroît temporaire de travail de trois ans prioritairement aux salariés permanents, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

Le maire, le greffier, la directrice générale adjointe, Service de proximité, le directeur du Service de police et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-10-02.

Adoptée

CE-2010-932

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ANNIE LALONDE AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJET, PROGRAMME DE GAZ À EFFET DE SERRE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-219 adoptée le 9 mars 2010, a approuvé l'embauche d'un salarié temporaire pour le programme de gaz à effet de serre au Service de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Annie Lalonde au poste de chargée de projet pour le programme de gaz à effet de serre au Service de l'environnement, et ce, pour une période de 18 mois, soit du 14 juin 2010 au 9 décembre 2011, aux conditions précisées dans le contrat d'embauche en annexe.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-47320-115 – Plan d'action de la politique environnementale – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2010.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif